



DU 18 SEPTEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2017



**Groupe
Environnement
Santé
Flandre**

Les grands projets économiques oublient trop souvent la population environnante, et pourtant dans la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), nous vivons dans une ambiance déjà très industrialisée avec une quinzaine d'entreprises classées SEVESO seuil haut. Malgré cela, nous gardons un taux de chômage autour de 12,5 %, plus de 20 000 familles vivent sous le seuil de pauvreté, et nous déplorons une pollution particulièrement forte.

Dans ce cahier nous insisterons sur les conséquences sanitaires humaines de ce projet.

CONTACT

Le Groupe Environnement Santé de Flandre (GES Flandre) est une association loi 1901, dont l'objet est de protéger la santé du monde vivant : celle de l'Homme et donc de son environnement.

Siège social :

Maison de l'Environnement
106 Avenue du Casino BP 21
59941 DUNKERQUE Cedex 2

CAHIER D'ACTEUR LE GROUPE ENVIRONNEMENT SANTÉ FLANDRE

LA SITUATION SANITAIRE GLOBALE DU TERRITOIRE ET LA POLLUTION ACTUELLE DE L'AIR DANS LA CUD

La région Hauts-de-France affiche l'espérance de vie la plus basse de toute la France métropolitaine selon le rapport 2017 sur l'état de santé de la population publié par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques et l'agence nationale Santé publique France¹. Ici, les hommes vivent en moyenne 4 ans de moins qu'en Île de France et les femmes 2,3. A l'origine, des causes essentiellement socio-économiques mais aussi environnementales au sens large.

Les départements du Nord et du Pas-de-Calais restent les départements les plus touchés par les cancers.

L'indice de mortalité prématurée inférieure à 75 ans, pour toutes les causes de décès dans les Hauts de France pour la période 2010-2013 montre un indice de 120 (donc 20 % de surmortalité) pour une moyenne nationale de 100 et un indice de 124 dans le Dunkerquois.

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DANS LA CUD

Tous les habitants en sont conscients, nous sommes pollués. Même une chanson de Carnaval existe sur ce thème.

Rappel des chiffres pour la France :

- 42 000 décès prématurés/an dus aux particules fines PM 10^u ou PM 2,5 .
- Coût des effets de la pollution de l'air sur la santé: 5 milliards €
- 6 mois d'espérance de vie seraient gagnés si l'on respectait les valeurs guides des PM 2,5 à moins de 10 µg/m³

(Source : IGN-GéoFLA, 2008 ; Gazel, 2007-2008 ; Inserm-CépiDC, 2007-2008 ; Insee-RP, 2007-2008 ; InVS, 2015.)

L'inventaire des émissions des Hauts-de-France prend en compte près de 50 polluants :

- Gaz acidifiants et précurseurs d'ozone,
- Gaz à effet de serre,
- Métaux lourds,
- Polluants organiques persistants : dont les dioxines, HAP et PCB
- COV benzène (C6H6), formaldéhyde, styrène, toluène, xylènes.
- Particules en suspension, dont PM10 et PM 2,5. Pas encore hélas, les PM 1

ATMO Hauts-de-France^{III}, réseau de surveillance de l'air, surveille 30 polluants ou famille de polluants dont 12 réglementés.

Il publie en temps réel des **niveaux d'alerte** quand il y a **risque pour l'ensemble de la population** et des **niveaux d'information et de recommandations** quand les risques concernent les personnes **sensibles**.

Cette année, et elle n'est pas finie, nous déplorons 11 niveaux d'alerte pour la journée entière, et 17 niveaux d'informations et de recommandations.

Il faut préciser que la plupart de temps on ne parle que de la pollution liée aux particules fines, au SO₂, au NO_x ou à l'Ozone. Pourtant dans les familles des polluants listées ci-dessus, il y a aussi des produits qui provoquent des cancers HAP, COV (en particulier respiratoires, des leucémies, des mutations génétiques, des troubles de la reproduction.

Il y a aussi des perturbateurs endocriniens surtout absorbés par voie digestive mais aussi respiratoire, ils agissent à doses infimes. Ils provoquent cancers (prostate, seins, troubles

de la reproduction, troubles neuro-comportementaux comme l'autisme, l'obésité, diabète, maladies cardio-vasculaires, asthme...).

Chez nous, la pollution d'origine routière paraît faible en pourcentage (tellement celle d'origine industrielle est forte). Elle est en fait la même qu'ailleurs.

Et avec l'augmentation exponentielle du trafic routier liée à l'extension du Grand Port Maritime s'ajoutera les pollutions dues au transport.

En Europe, la pollution de l'air par le transport maritime est responsable de 60 000 morts par an. Une dangereuse pollution, bien loin de l'image du transport propre véhiculée par les armateurs. En France, aucune mesure n'est prise contre cette pollution aux particules fines et ultrafines^{IV}, générant d'importants troubles de la santé. Les navires ne vont pas, tout de suite, utiliser le GNL générateur de gaz à effet de serre, contrairement à ce que voudrait nous faire espérer le GPMD.

En effet, à ce jour et à travers le monde, moins de dix navires utilisent le gaz naturel, et uniquement des petits bâtiments ne transportant guère plus de 1 000 ou 2 000 "boîtes" : prix de la technologie plus complexe, place sur les bateaux des réservoirs, et manque d'infrastructures de ravitaillement dans les ports...le vrai réseau reste à construire !



LE PROJET CAP 2020, DES INCERTITUDES INQUIÉTANTES

Le GPMD souhaite que les marchandises puissent avant et après leur arrivée au port être acheminées dans les meilleures conditions possibles, **ce qui est fondamental pour sa clientèle**. Pour cela il dit vouloir privilégier l'intermodalité ferroviaire et fluviale ce qui limiterait les dégâts sanitaires et environnementaux.

Ce report modal limiterait le flux de poids lourds sur l'A16 : il est prévu 2000 camions/ jour en phase 1, et 2800 en phase 2 (voir page 79 du DMO),

Quelle garantie existe-t-il actuellement pour que la SNCF et les Voies Navigables de France s'associent pleinement à ce projet. On peut penser qu'elles y auraient intérêt. Mais en ont-elles les moyens dans le contexte actuel ? Des efforts sont faits, mais pour l'instant ils nous paraissent bien insuffisants. Ces modes de transport devront trouver des **budgets conséquents** s'ils veulent être efficaces.

Et si le report modal ne suit pas ? Ces incertitudes sont très graves.

L'AGGRAVATION DE LA SITUATION SANITAIRE INDUITE PAR LE PROJET CAP 2020

Il n'échappe à personne qu'une telle augmentation du trafic sur l'A16 et même sur les autres autoroutes du secteur sera à la source d'une augmentation significative des accidents. Ainsi dans la journée le taux d'accidents mortels augmente avec l'intensité du trafic, la nuit aussi mais il y en a 3 fois plus. Avec le trafic prévu il est évident que la circulation nocturne sera accrue. Notre nombre de morts aussi.

Il faut craindre entre autre, une augmentation dans l'air des particules fines PM10 et PM2,5 classées cancérigènes de niveau 1 (le plus élevé) par le CIRC organe de l'OMS, et donc une augmentation de l'asthme et des autres pathologies des voies respiratoires hautes ou basses : rhinites, sinusites, maux de gorges, bronchites, cancers avec en complément une augmentation des pathologies cardiaques (monoxyde de carbone , ozone). Ces pathologies surviendront de préférences chez les enfants, personnes âgées, fragilisées plus nombreuses dans la région.

Vivre à proximité des routes fréquentées augmente de 15 à 30 % les nouveaux cas d'asthme, de maladies pulmonaires ou cardiaques.

D'autres pathologies sont aussi rapportées. Par exemple, d'après une étude menée aux États-Unis, les femmes enceintes les plus exposées aux particules fines PM2,5 ont deux fois plus de chances d'avoir un enfant qui deviendra autiste par rapport aux femmes les moins exposées¹.

Les autres polluants seront aussi plus présents.

Les valeurs réglementaires supérieures à 50µg/m³ étant régulièrement dépassées, la France pour plusieurs régions dont celle de Dunkerque est déjà en situation de contentieux avec la Commission Européenne de Bruxelles depuis 2017. Alors ?

Le GPMD indique aussi qu'il y aura **augmentation du bruit** essentiellement à cause de l'augmentation du trafic routier en particulier **la nuit**, les études d'impact restent à venir...



Le bruit est pourtant un facteur de stress et d'angoisse, il est responsable de troubles du sommeil, d'hypertension artérielle et de troubles cognitifs en particulier chez l'enfant.

Pour la **luminosité nocturne**, la région de Dunkerque est déjà répertoriée comme mauvaise sur la carte de la pollution lumineuse en France. Le GPMD ne nie pas l'augmentation prévue. Aucune étude d'impact n'existe à ce jour. L'exposition à la luminosité nocturne entraîne une diminution nette de production de mélatonine, régulatrice des rythmes circadiens et du sommeil, antioxydant aux nombreux bienfaits. Aucune trame noire n'est prévue pour la faune.

Les conteneurs peuvent réserver bien des surprises à qui les ouvre car les normes de toxicité ne sont pas toujours les mêmes et la sécurité pas toujours respectée là d'où ils viennent.

Nous réclamons une étude d'impact approfondie sur la santé des habitants du territoire dans toutes ses composantes avant la commission d'enquête.



¹ *Environmental Health Perspectives, Autism Spectrum Disorder and Particulate Matter Air Pollution before, during, and after Pregnancy: A Nested Case-Control Analysis within the Nurses' Health Study II Cohort, consulté le 15 avril 2015*
à l'adresse suivante : <http://ehp.niehs.nih.gov/1408133/>

LE CONTEXTE CLIMATIQUE ACTUEL ET LES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

Alors que se déroulait récemment la COP23, un appel solennel de 15 000 scientifiques de 184 pays :

"Avertissement à l'Humanité" publié le 13 novembre dans la revue "Bio Science" et relayée dans le journal "Le Monde" indique : "Il sera bientôt trop tard pour dévier notre trajectoire vouée à l'échec, et le temps presse"

On ne compte plus les plans climat, air, énergie tant à l'échelle des pays (France), des régions (Hauts de France) des agglomérations (CUD) et des communes (Dunkerque). Leurs élaborations demandent travail et temps.

A quoi servent-ils si en même temps on développe les activités génératrices de gaz à effet de serre avec une augmentation du trafic maritime et routier.

Dans un arrêt rendu le 12 juillet 2017, le Conseil d'Etat fait droit à la requête des "Amis de la Terre" et enjoint au gouvernement à prendre des mesures relatives à la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire, en particulier en matière de concentrations excessives de particules fines et de dioxyde d'azote. Ce qui est conforme à la directive européenne en la matière (non respectée en France).

Le but des travaux actuels dans le dunkerquois est entre autre de faciliter les transports en commun pour diminuer la pollution.

Nous sommes en plein paradoxe.

ET L'EMPLOI ?

Bien sûr, nous sommes sensibles aux arguments concernant l'emploi car celui-ci a une répercussion indéniablement favorable à la santé. Mais le chiffre de 9 500 emplois directs et de 7 200 emplois indirects est peu étayé et à vrai dire nous paraît très exagéré. L'augmentation prévue de la productivité dans le cadre de la "modernisation" inhérente au projet nous fait craindre le pire. Il faut dire aussi que nous avons été bien déçus par les promesses du projet du terminal méthanier.

Pourquoi ne pas revenir avec de tels moyens financiers à des emplois locaux, fabriquant sans pollution des produits sains et contrôlés qui ne nuiraient pas à notre santé, et ne participeraient pas à l'appauvrissement des ressources ?

Enfin, est-on certain après de tels travaux si coûteux, que les consortiums d'armateurs ou autres organisateurs des marchés choisiront le GPMD dans la durée ?

CONCLUSION

Compte tenu de son envergure, ce projet très coûteux ne respecte ni la santé des habitants de la région, ni l'environnement planétaire. Il s'appuie sur une vision erronée et obsolète de croissance et de consommation sans limite. Nous sommes en dette d'utilisation annuelle des ressources de la planète depuis le 4 août 2017.

GLOSSAIRE

PM 10, PM 2,5 et PM 1 :

Particulate Matter en anglais traduit par "particules fines" : le chiffre correspond à la taille du diamètre des particules en micron

HAP : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique

PCB : Poly Chloro Biphenyl

COV : Composés Organique Volatiles

ATMO : Fédération des associations de surveillance de la qualité de l'air

SO2 : Dioxyde de soufre

NOX : Oxydes d'azote

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

I <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/recueils-ouvrages-et-rapports/recueils-annuels/l-etat-de-sante-de-la-population/article/l-etat-de-sante-de-la-population-en-france-rapport-2017>

II PM 10 : particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres

III <http://www.atmo-hdf.fr/>

IV Particules ultrafines : ce terme englobe l'ensemble des composants solides de taille microscopique transportés par l'air. Quand les particules fines désignent des polluants dont la taille est inférieure à 10 et 2,5 microns (soit 0.01 et 0.0025 millimètres), les particules ultrafines mesurent moins de... 100 nanomètres soit 0,01 microns ou encore 0.0001 millimètres.